

REGLEMENT PARTICULIER

28^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2023. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 17 Juillet 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 17 Juillet 2023
Clôture des engagements :	Lundi 11 Septembre 2023
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 23 Septembre 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 23 Septembre de 8h30 à 19h
Vérifications Administratives :	Samedi 23 Septembre de 8h30 à 17h
Vérifications Techniques le :	Samedi 23 Septembre de 10h à 19h
Heure de mise en place du parc de départ (gardé) :	dès la fin des vérifications
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 23 Sept. 17h00 à la mairie d'Envermeu
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 23 Sept à 20h00 à la salle des fêtes d'Envermeu
Départ du premier concurrent à :	Dimanche 24 Sept à 8h00 du Parc Fermé d'Envermeu
Arrivée du premier concurrent prévue à :	Dimanche 24 Sept à 16h08 du Parc Fermé à Envermeu
Vérifications finales ont lieu au Centre Autovision d'Envermeu.....	
Publication des résultats du rallye :	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix :	30 min après le délai de réclamation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent les 23 et 24 Septembre 2023, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'Envermeu, un rallye dénommé :

28^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue numéro ... du

ligue en date du 12/07/2023 visa n°48
FFSA date du 12/07/2023 visa n°503

Organisateur Technique

Nom : Dieppe Rallye
Adresse : Parking de la Barre 8 rue Claude Groulard 76200 DIEPPE
Téléphone : 06 69 47 98 45
Email : dieppe-rallye@orange.fr
Site internet : www.rallye-dieppe.com

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe
Adresse : Parking de la Barre 8 rue Claude Groulard 76200 DIEPPE
Téléphone : 06 10 67 72 95
Email : asapaysdedieppe.poppy@orange.fr
Site internet : asapaysdedieppe.free.fr

Permanence du rallye

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
Pendant la durée du rallye : au PC course installé dans la Mairie d'Envermeu

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Gilles ROUX
Membres	Francis LEVAVASSEUR Claude CHRISTEL

Direction de Course :

Directeur de Course Général	Mickael LACHERE
Directeur de Course Adjoint	Dimitri HEMBERT
Adjoints à la direction de Course	Jean Pierre LACROIX Martine PICHELIN

Directeurs de Course délégués :	Sebastien DEUIL
Epreuves spéciales	Jacques COURTIN
Véhicule Tricolore/Autorité	Hubert VERGNORY
Véhicule Balai	Edouard MATHIOT

Médecins ES

Kasmi ILHAM
Hervé GALLOIS
Croix Rouge

Commissaires Techniques

Jean BOUQUET « Resp »
Laurent BRAURE « Resp VH »
Denis THUILHIER
Christophe BOGEMANS
Jean Louis AUBLE
Jacques SALENNE

Chargés des relations avec les concurrents

Marie PINTO « Resp »
Patrick GRENIER « RespVH »

Classements

Rally GT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} Rallye Régional d'Envermeu compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2024 coefficient 2
- Championnat de la ligue du sport automobile de Normandie 2023
- Challenge ASA Pays de Dieppe 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires le Samedi 23 Septembre de 8h30 à 17h00 à la salle des Fêtes 1 place Gérard Picard à Envermeu.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité à donner aux vérifications techniques

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (Panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le Samedi 23 Septembre 2023 de 10h à 12h et de 14 à 19h au Centre Autovision Zone Artisanale de Torqueville 100 rue du Pré aux vaches à Envermeu. Les voitures devront être stickées (plaques, Numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Elles se dérouleront de la manière suivante :

**Groupe F-RC4 et F-RC3 de 10H à 12h
Groupe F-RC2 et F-RC5 de 14h00 à 16h30
Groupe F-Rally Nat et F-RGT de 16h à 19h**

**La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités sur laquelle se déroulent les vérifications.
A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents.**

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées au Centre Autovision. Le prix horaire de la main d'oeuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28^{ème} Rallye Régional d'Envermeu doit adresser au secrétariat du rallye :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE
Tel : 06.69.47.98.45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 11 septembre 2023 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- 1^{ère} page de la Fiche Homologation
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement à l'ordre de Dieppe-Rallye

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site de Dieppe Rallye www.dieppe-rallye.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. Le nombre maximum de partants du rallye ne sera pas supérieur à 150 voitures. Soit 120 modernes et 30 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **315 €**
 - 275 € soit - 40€ pour les équipages inscrits sur la liste des partants du 49^{ème} Rallye de Dieppe – Normandie
 - 295 € soit -20 € aux licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE (Pilote ou Copilote) n'ayant pas participé au 49^{ème} Rallye de Dieppe Normandie.

Une seule réduction d'engagement applicable par équipage, pas de cumul possible

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 630 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit avant le début des vérifications administratives sera intégralement remboursé.

3.2.7.P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé à proximité de la rue de la Gare à Envermeu. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE ENVERMEU 2023 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du vendredi 22 Septembre de 17h à 20h et le Samedi 23 Septembre à partir de 7h.

Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.7 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partie de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de Non-respect

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} Rallye Régional d'Envermeu représente un parcours de 107.100 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : **Saint Ouen (ES 1/3/5) : 5,1 km et Douvrend (ES 2/4/6) : 8,2 km.**

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu **uniquement** le samedi 23 septembre 2023 de 8h30 à 19h. **3 passages maxi.** Le carnet d'itinéraire sera disponible à la Salle des Fêtes d'Envermeu.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relation concurrent : Chasuble rouge
- Directeur de course : Chasuble rouge

7.5.17.3.

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :
Classement général

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
315 €	230 €	160 €	120 €	60 €

Classement par classe (33) (N1 / N2 / N2série / N3 / N4 / A5 / A5K / A6 / A6K / A7 / A7K / A7S / A8 / R1 / R2 / FR2 / R2J / R3 / R4 / Rally2 kit / R5-Rally2 / Rally3 / Rally4 / Rally5 / F2-11 / F2-12 / F2-13 / F2-14 / F2-15 / GT9 / GT10 / RGT / GT+)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Plus de 10 partants	315 €	170 €	130 €	50 €	30 €
De 6 à 10 partants	270 €	120 €	60 €	40 €	
De 4 à 5 partants	220 €	100 €	50 €		
De 1 à 3 partants	130 €				

Classement féminin

Plus de 3 partants	250 €
--------------------	-------